



## PIAS SIS Année : 2022

(Partage d'informations accident en service rédigé par un SIS sur la base de son analyse interne)

### Problème technique sur un dévidoir d'un CCRM

**Mots clefs :** CCRM – Dévidoir – Relevage automatique – Manœuvre manuelle - UR

#### Rappel sommaire des faits

Date de l'accident : août 2021

Heure : 16 h

- Contexte :

Accident survenu : de jour

Météo : ensoleillé avec température élevée

- Circonstances :

Lors du reconditionnement du matériel après une intervention de plusieurs heures suite à une PGR

#### Résumé des faits :

Lors du rangement du matériel incendie, le bouton de commande du système de levage et de remontée du dévidoir s'est démonté rendant impossible son relevage automatique. La vis qui le tenait est tombée dans le boîtier du mécanisme. Une manœuvre manuelle de remontée du dévidoir a été entreprise. Le dévidoir très lourd, a nécessité 4 intervenants pour tenter de le lever. Le système de relevage automatique s'est alors soudainement déclenché lors de la manœuvre surprenant les SP. Un des intervenants a eu son index droit écrasé entre 2 plaques du support de fixation du dévidoir du CCRM. Il est resté bloqué avant que les intervenants ne trouvent le moyen de débloquer le dévidoir.

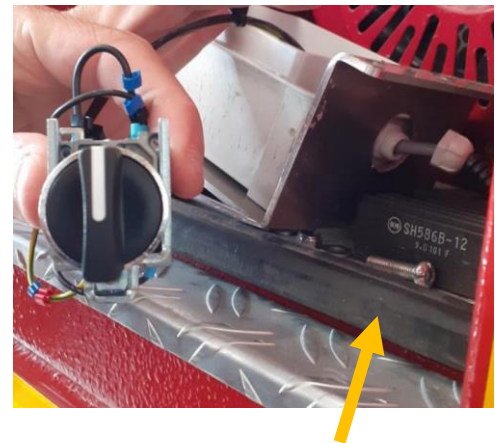
### Illustrations



Zone où le SP a eu le doigt écrasé



Bouton, de commande du dévidoir



Vis de fixation

### Conséquences

#### Bilan humain

Interne au service :

1 SPV indisponible pendant 24 jours

Extérieur au service :

1 agent territorial placé en arrêt de travail pendant 24 jours

#### Bilan matériel

Interne au service :

CCRM du centre concerné indisponible pendant 6 jours

Extérieur au service :

Néant

### Analyse

Fait(s) générateur(s) le(s) plus probable(s)

- La vis qui tenait le bouton du système de relevage du dévidoir est tombée dans le boîtier de commande rendant impossible la manœuvre automatique.
- Une manœuvre de dépannage manuelle a été réalisée sur place à 4 intervenants, obligeant certains à positionner leurs mains en dehors des poignées prévues à cet effet.
- Le redémarrage soudain et imprévu du système de remontée automatique du dévidoir.

Facteurs	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	Non connaissance des manœuvres de dépannage manuel sur un engin nouvellement affecté dans le CIS Les modalités de dépannage manuel indiquées dans le livret technique n'ont pas été respectées (lever les dévidoirs sans les tuyaux et à 2 intervenants par les poignées prévues à cet effet) Baisse de vigilance du personnel (canicule, alimentation)	Port des gants de feu
Organisationnels	La manœuvre de dépannage manuel n'a pas été abordée lors de la livraison du CCRM	Prise en charge rapide du blessé transporté aux urgences.
Techniques	Le déclenchement automatique du système de relevage qui a surpris les SP	Néant
Environnementaux	Intervention de longue durée en pleine chaleur	Néant

### Réaction(s) immédiate(s)

- Rappel de la procédure de dépannage manuel par mail le lendemain de l'évènement et demande aux chefs de centre concernés d'informer tous leurs personnels des mesures à respecter conformément au livret technique ;
- Dépannage et contrôle du CCRM concerné ainsi que des autres engins identiques du département, effectués à la demande du SDIS par le fournisseur.

### Mesures de prévention

- Il est apparu que la formation délivrée par le fournisseur des engins lors de sa livraison ne comportait pas les manœuvres de dépannage des dévidoirs.

*Une formation plus complète doit être réalisée à la remise des véhicules : ce type de manœuvre doit pouvoir être abordée avant toute intervention.*

- La notice d'utilisation concernant la partie dépannage manuel des dévidoirs indique les procédures à suivre en cas de panne ; selon le constructeur les tuyaux doivent être ôtés des dévidoirs et stockés sur la plateforme ou autre emplacement afin de pouvoir manipuler le support et le dévidoir uniquement à 2 et par les poignées prévues à cet effet.

*Il a été de demander par courrier à l'équipementier de prévoir une procédure adaptée aux réalités et contraintes opérationnelles (pas de réponse à ce jour):*

- Ne pas avoir à dérouler 200 mètres de tuyaux,
- Éviter la problématique de stockage dans l'engin (risque routier, toxicité des fumées),
- Permettre le retour disponible en fin d'intervention.